

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 30 Avril 2024

Délibération n°2024-MAIRIE-023

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois d'avril à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela
Absents excusés : DURET Laëtitia, BOUNOUA Houassilla, VOLPELLIERE Stéphanie
Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume,
Procurations : BOUNOUA Houassilla, (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET MAIRIE M57

Nb de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 8			AUGMEN		AUGMEN	
	ARTICLES	NOM	TATION	DIMINUTIO	TATION	DIMINUTIO
			CREDITS	NS CREDITS	RECETTES	N DE RECETTES
	FONCTIONNEMENT					
	6751	VALEUR COMPTABLE IMMO CEDEE		-24 616.63		
	6761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES)		-4 483.37		
	7751	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOB				-29 100
	7032	STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE			+6000	
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+6000			
	INVESTISSEMENT					
Convocation le : 23/04/2024	192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSION IMMO				-4 483.37
	2111	TERRAINS NUS				-24 616.63
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			+29 100	
	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	+6000			
	021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			+6000	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Affiché le :

le Maire

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20240502-2024-MAIRIE-023-AI
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024